

## JOURNEE DU 26 JANVIER 2019

☛ **LE MATIN** : Visite-conférence à la découverte du prolongement du tram **T3b** (entre les portes de La Chapelle et d'Asnières), accompagnement par Gérard BLIGNY, Gilbert LAFARGUE, Claude SCHMIT et Francine BEAUFILS.

Pour ces déplacements, nous emprunterons les services réguliers de voyageurs et le nombre de participants est **limité à 30 personnes** (inscription dans l'ordre de réception).

Vous devrez être muni d'un titre de transport Navigo ou Mobilis, zones 1 et 2.

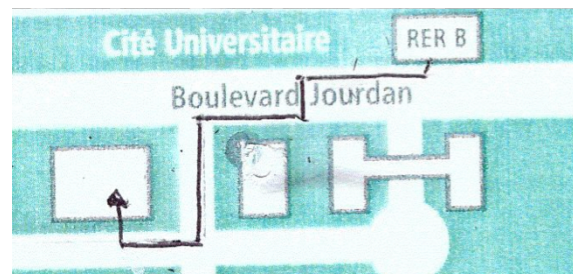
☛ **LE MIDI** : À la suite de la visite, **déjeuner en commun** dans un restaurant proche de la Gare du Nord. Visite en cours de mise au point.

**Montant de la participation aux frais : 45 €** (repas compris).

Possibilité de participer uniquement à la visite : **10 €** ou au repas seul : **35 €**

**Inscription le plus tôt possible** (*nombre de places limité*) et avant le **mercredi 9 janvier 2019 (date limite de réception)** en envoyant au COPEF le règlement accompagné d'une enveloppe affranchie à votre adresse avec la mention au crayon « T3b », pour recevoir la convocation quelques jours avant la visite.

☛ **L'APRES-MIDI : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** : Elle se tiendra le samedi 26 janvier 2019, à partir de **15 heures précises**, à la **Maison des Etudiants Canadiens, Cité Internationale Universitaire de Paris**, accès recommandé par le N° 27 boulevard Jourdan, Paris 14<sup>e</sup> arrondissement, à 5 minutes des stations du RER B et du Tram T3a. Prendre la 1<sup>ère</sup> allée à droite après l'entrée du N° 27



Il sera demandé à l'Assemblée Générale :

- d'approuver une modification de l'article 8 des statuts : ajout de la mention « **Le vote par correspondance est admis** » (*la législation est muette sur ce sujet mais la jurisprudence de la cour de cassation implique que la possibilité de vote par correspondance soit prévue explicitement dans les statuts pour pouvoir être valablement appliquée*).

- de procéder au **renouvellement du Comité Directeur** (8 sièges, dont 2 au titre du collège des membres associés, sont à pourvoir). **Les candidats sont invités à se faire connaître au plus tard le 2 janvier 2019 par lettre au Secrétariat du COPEF. >>> Actuellement deux postes sont déjà vacants.**
- **d'approuver les comptes** de recettes et dépenses de l'exercice 2018.

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- > Ouverture par le Président
- > Compte-rendu d'activité par le Secrétaire
- > Présentation des comptes de recettes et dépenses par le Trésorier
- > Rapport moral par le Président
- > Questions diverses relatives à l'exercice écoulé
- > Vote pour l'approbation de la modification de l'article 8 des statuts
  
- > Vote pour le renouvellement du Comité Directeur et l'approbation des comptes.
- > Intermède (vente de documents ferroviaires, revues, vidéocassettes, etc..., braderie)
  
- > Projection vidéo sur les voyages de l'année 2018 > Annonce des résultats du vote
- > Informations sur les activités prévues pour 2019 > Questions diverses et informations diverses

*Fin de la séance prévue à 18 h 30*

☞ **POUVOIR** : Tout membre dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale pourra s'y faire représenter par un autre membre auquel il aura remis **un pouvoir nominal** (sur formulaire joint au présent bulletin, ou sur papier libre suivant modèle).

☛ **EN SOIRÉE : DINER EN COMMUN.** Dîner facultatif à la suite de l'Assemblée Générale au restaurant « Bistrot 32 », 32 boulevard Jourdan : **30 euros** par personne (boisson non comprise). **Inscription préalable nécessaire**, par envoi dès que possible (et avant le 23 janvier, date limite de réception) d'un chèque du montant correspondant, à l'ordre du COPEF (mentionner "Dîner 26/1"). **Aucune inscription ne pourra être prise sur place !**